



Abus de la Micro Crèche

Par **Ste2911**, le **23/06/2020 à 13:54**

Je vous écrit afin de vous partager les pratiques abusives de notre crèche a l'occasion du Covid 19

Après enquête du gestionnaire de notre micro crèche a qui nous avons confirmés notre souhait de continuer a faire garder notre enfant ,le gestionnaire a décidé de fermer celle-ci durant le confinement. La loi ne l' y obligeais pas .

Suite a sa décision de rouvrir mi mai le gestionnaire nous a imposé un choix : Accepter une augmentation temporaire de 10% ou garder notre enfant a la maison. Nous avons refusés cette augmentation et avons gardés notre enfant a la maison. Suite a ma reprise d'activité post covid. et malgré nos échanges avec le gestionnaire seul le paiement de ce nouveau tarif nous autorisait a remettre notre enfant a la crèche. Ce que nous avons considérés comme un chantage. Nous avons été obligés de dénoncer le contrat par AR et de trouver une autre crèche. En représailles le gestionnaire nous as envoyés une facture anti-datée et nous retiens plus de 1000 euro en guise d'indemnité. Aucunes indemnités n'est prévue au contrat

Seul un mois de préavis y est évoqué mais si nous refusion une augmentation, ce contrat était alors rompus. Car je ne pense pas être dans l'obligation d'accepter une augmentation de tarif si elle n'est pas inscrite au contrat. Que faire pour défendre nos droits ? Merci d'avance pour votre aide